

Proposition présentée par les députés:

M^{mes} et MM. Anne-Marie von Arx-Vernon, Nelly Guichard, Mario Cavaleri, Guy Mettan, Pascal Pétroz, Pierre-Louis Portier et Patrick Schmied

Date de dépôt: 29 juin 2005

Messagerie

Proposition de motion

demandant au Conseil d'Etat de favoriser l'emploi des chômeurs âgés par un allègement des cotisations sociales à la charge des employeurs

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant que :

- le taux de chômage est particulièrement élevé dans le canton de Genève ;
- la durée du chômage augmente proportionnellement à l'âge des personnes à la recherche d'un emploi ;
- le coût des charges sociales est plus élevé pour des chômeurs âgés ;
- seules des mesures ciblées permettraient à des personnes fragilisées indépendamment de leur volonté de se réinsérer dans le marché du travail,

invite le Conseil d'Etat

à examiner les conditions d'une prise en charge de la cotisation LPP à la charge de l'employeur, dans les cas où un chômeur difficilement plaçable de plus de 50 ans est engagé.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le nombre de demandeurs d'emploi enregistré à Genève se monte à 17 000 personnes. Or, nous relevons, tout en le déplorant, qu'à partir d'un certain âge, ceux-ci sont préférités, puisque les employeurs préfèrent souvent engager des personnes plus jeunes.

Genève compte près de 2500 chômeurs de plus de 50 ans ; or, la durée moyenne du chômage est directement liée à l'âge : de 290 jours pour l'ensemble des chômeurs genevois, elle est de 348 jours entre 50 et 55 ans, de 381 jours entre 55 et 60 ans, et de 470 jours entre 60 et 65 ans.

Une des raisons des réticences des employeurs repose sur le coût des cotisations de la loi sur la prévoyance professionnelle.

Pour ces raisons, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un accueil favorable à cette proposition de motion et de la renvoyer au Conseil d'Etat.